



Fiche technique :

Économiser l'eau au jardin

Ce que signifie le choix d'un produit avec un repère vert en forme d'étoile

L'exigence.

S'il ne fallait qu'un mot pour expliquer ce que signifient les repères verts en forme d'étoile que vous découvrez dans nos dépôts, nous choisirions celui là.

Parce qu'il détermine la précision avec laquelle nous nous sommes engagés dans la sélection et le développement de produits limitant l'impact environnemental :

- par leur fabrication (par exemple en utilisant des matériaux alternatifs) ou
- par leur usage, permettant d'économiser l'énergie, de préserver les ressources et la biodiversité. (par exemple, collecter l'eau de pluie pour moins utiliser l'eau du réseau, avec un récupérateur d'eau de pluie).

Nous vous proposons donc une liste de 7 critères vous permettant de repérer le produit le plus fidèle à vos besoins, et à nos valeurs communes.

Notre objectif : vous donner accès à des informations fiables et transparentes, pour que votre choix soit le plus éclairé possible.

Pour réduire facilement votre impact sur l'environnement, en maîtrisant vos factures, en commençant par votre lieu de vie.

C'est ça, l'idée derrière nos repères verts. Simple.

Pourquoi est-il important de choisir des produits qui minimisent la consommation d'eau au jardin?

L'augmentation des périodes de sécheresses est l'un des effets visibles du changement climatique.

Ce phénomène touche l'ensemble du territoire et survient désormais de plus en plus tôt dans l'année. Notamment parce que les hivers, de plus en plus secs, ne garantissent plus le remplissage optimal des nappes phréatiques.

C'est pour atténuer la pression sur cette ressource indispensable que des restrictions sont imposées dans certaines régions.

Source : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie-deau/secheresses-comment-economiser-leau>

En France, l'usage extérieur de l'eau comme le lavage de la voiture et l'arrosage du jardin, représente 6% de la consommation en eau d'un foyer, selon l'ADEME (l'agence de la transition écologique). Il existe des solutions pour avoir un rapport maîtrisé dans sa consommation d'eau potable, au jardin. Par exemple, un collecteur d'eau de pluie pour une toiture de 100 m², peut collecter 70 m³ d'eau par an.

Source : <https://librairie.ademe.fr/ged/6804/guide-eau-energie-economies-50-trucs-astuces.pdf>

Les pompes de réservoir d'eau et certains nettoyeurs avec équipement spécifique sont des outils pratiques, qui permettent d'utiliser l'eau de pluie efficacement pour nettoyer en extérieur et arroser.

Il existe aussi des moyens simples pour aider le sol à retenir davantage l'humidité pendant les périodes de sécheresse. Par exemple, avec la méthode du paillage, on recouvre le sol de débris végétaux pour constituer une litière qui protège les plantes du gel, conserve mieux le sol humide lors des fortes chaleurs et favorise la biodiversité.

Les tondeuses avec fonction mulching peuvent aussi être un allié pratique, pour limiter les effets de la sécheresse et garder l'humidité. Le mulching consiste à laisser l'herbe sur place après l'avoir tondu et broyée. En effet, les tondeuses "mulcheuses" hachent l'herbe en fines particules qui sont absorbées par la pelouse sans l'étouffer.

Sources :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/jardinage/comment-faire-paillage>

<https://optigede.ademe.fr/pdf/15156>

D'autres astuces peuvent contribuer à l'utilisation économe de l'eau en extérieur :

- Arroser directement les racines des plantes.
- Arroser les végétaux le soir, particulièrement par temps chaud.
- S'assurer que les robinets extérieurs sont protégés du gel pour éviter qu'ils ne se détériorent.

Source : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/maison/economies-denergie-deau/secheresses-comment-economiser-leau>

Critère 1 :

Comment nous attribuons le statut **Produit Repère vert** à nos produits



Avant même d'être évalué pour l'obtention du statut de **Produit Repère vert**, le produit candidat doit respecter :

- **Toutes les exigences légales locales**
- **Toutes les exigences de la politique Kingfisher**

Vous pouvez accéder aux [politiques Kingfisher ici](#). Elles incluent la politique relative aux droits de l'homme, celles sur les conditions de travail sur les sites de production et sur les emballages.



Les produits sont aussi évalués selon une liste de critères d'exclusion. Cela permet de ne pas classer en **Produit Repère vert** des produits comportant plusieurs caractéristiques que nous avons bannies. Vous trouverez l'accès à la liste des critères d'exclusion à la fin de cette fiche technique. Cette liste est révisée annuellement.

L'évaluation de cycle de vie complet n'est pas systématique pour tous les produits ayant obtenu le statut de **Produit Repère vert**. Cela étant, le respect des politiques Kingfisher et le recours à la liste des critères d'exclusion permettent de prendre en compte de nombreux aspects du cycle de vie d'un produit.

L'attribution du statut **Produit Repère vert - Économiser l'eau dans le jardin** se concentre sur la phase d'utilisation du cycle de vie du produit. De plus, cette attribution exclut les produits qui peuvent causer des dégâts sur l'environnement durant leur fabrication ou leur fin de vie.

Critère 2 :

Produits éligibles à l'obtention du statut **Produit Repère vert**



Pour qu'un produit se voit attribuer le statut **Produit Repère vert - Économiser l'eau dans le jardin**, il doit appartenir à l'une des familles suivantes ou vérifier l'un des critères suivants :

• Produits permettant l'utilisation de l'eau de pluie :

- Récupérateurs d'eau de pluie, réservoirs et cuves enterrées.
- Accessoires pour récupérateurs d'eau, dont :
 - Collecteurs d'eau de pluie pour tuyaux.
 - Pompes pour citerne.
 - Tuyaux d'aspiration spécifiques pour nettoyeurs haute pression.
- Kit d'irrigation en eau de pluie et produits liés.

• Paillages :

- Paillage à utiliser sur la terre, y compris les copeaux d'écorce.

Si les critères 1 et 2 sont respectés, un produit peut être retenu comme candidat à l'obtention du statut **Produit Repère vert.**



Évaluer et confirmer le statut **Produit Repère vert**

- ✓ Tous les produits éligibles qui respectent les critères 1 et 2 sont évalués en interne par notre équipe Développement Durable et soumis à l'organisme Bioregional pour une validation externe.
- ✓ Une fois complétées, si l'évaluation en interne et la validation externe s'avèrent positives, le produit peut alors obtenir le statut de **Produit Repère vert**.
- ✓ Une révision complète a lieu chaque année pour garantir que tous les produits continuent de respecter les critères de sélection.

Pour en savoir plus sur l'organisme Bioregional, [veuillez cliquer ici](#) (lien en anglais).

Liste de critères d'exclusion s'appliquant aux produits :

Une liste des caractéristiques qui disqualifient les produits pour leur attribution du statut de **Produit Repère vert** existe, [elle est consultable ici](#).

